

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 06 mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le six mars , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 28 février 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à M. Jacques WIART de 18H12 à 23H30
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H12 à 23H30
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 18H12 à 23H30
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Georges BURBA de 23H00 à 23H30
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 23H00 à 23H30
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H12 à 23H30
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 18H12 à 23H30
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H12 à 23H30
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 18H12 à 23H30
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 23H00 à 23H30

Absents de 23H00 à 23H05 (délibérations n°7 à 10) : Mme Bernadette RICHARD-FINOT – M. Guy TUSCHER

Secrétaire de séance : M. Bernard MACRET

Discours introductif de M. le Maire.

Questions orales :

Question orale de Mme D'ORNANO portant sur la sécurité des militants de groupes politiques sur les marchés.

Réponse de M. le Maire.

Question orale de Mme SALAT portant sur le remboursement du ticket résident.

Réponse de M. le Maire.

Question orale de M. TUSCHER portant sur le campement VALMY.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2017 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 1-(518) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(683) - LOGEMENT - Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022.

Intervention(s) : Mme GARNIER, M. FRISTOT, Mme BERANGER, Mme SALAT, Mme D'ORNANO, Mme BOILEAU, M. le Maire, M. CHAMUSSY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- qu'après avoir pris connaissance du projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022, d'émettre un avis favorable à ce projet, tel qu'arrêté par Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 3-(697) - URBANISME AMENAGEMENT - Zone d'Aménagement Concerté Flaubert – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la participation citoyenne .

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. DE CEGLIE, Mme SALAT, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, Mme TAVEL, M. le Maire

**Un amendement est déposé par le groupe Ensemble à Gauche, celui ci est repoussé.
Pour : 10 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n°24-B008 du conseil municipal du 17 septembre 2012 engageant la poursuite du projet Flaubert et la création du comité de suivi et de concertation et de dire que la présente délibération la remplace;

- d'approuver :

- les objectifs poursuivis de la concertation décrits précédemment;**
- les modalités de leur mise en œuvre,**
- les dispositifs de la participation citoyenne.**

- d'assurer la publicité de la présente délibération via :

- la transmission de la délibération à Monsieur le Préfet du Département, Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole,**
- l'affichage de la présente délibération en mairie et dans l'antenne municipale des secteurs 3, 4 et 5 pendant 1 an,**
- la mise en ligne sur le site internet de la Ville.**

- d'assurer un suivi régulier de la concertation et d'en tirer des bilans intermédiaires qui seront présentés au Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 4-(413) - AFFAIRES SCOLAIRES - Renforcement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles de Grenoble

Intervention(s) : Mme MARTIN, M. MALBET, M. CHAMUSSY, M. BRON, Mme D'ORNANO, M. le Maire

Un amendement est déposé par le groupe Les Républicains-UDI et Société Civile, sous amendé oralement par Mme MARTIN, celui ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter la requalification du dispositif « Passerelle» en classe spécifique pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école primaire Léon Jouhaux,**
- de valider le principe du renforcement de l'accueil des moins de trois ans dans les quartiers populaires en organisant un accueil par territoire coordonné entre l'Education Nationale, le CCAS et la Ville,**
- de valider la création d'une commission partenariale (Ville, CCAS, Education nationale, PMI...) en charge d'organiser la procédure spécifique d'admission des enfants de moins de trois ans et du suivi du dispositif.**
- de présenter un bilan, si possible en lien avec l'Education Nationale, en conseil municipal, à l'issue de la première année scolaire.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National.

DELIBERATION N° 5-(701) - AFFAIRES SCOLAIRES - Conventions de partenariat pour la réalisation du projet Expire : « expérimenter la pensée informatique pour la réussite des élèves ».

Intervention(s) : M. MALBET

M. le Maire suspend la séance à 21H24 afin de donner la parole à Pierre TCHOUNIKINE, professeur porteur du projet au sein de l'Université Grenoble Alpes.
Reprise de la séance à 21H36.

Intervention(s) : M. le Maire, M. BREUIL, M. NOBLECOURT, Mme COMPARAT, M. TUSCHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions annexées ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National.

DELIBERATION N° 6-(223) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -
Mobilité internationale des jeunes dans le cadre de la coopération Grenoble-Ouagadougou -
Signature de conventions.

Intervention(s) : M. MACRET, M. le Maire, M. BREUIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions annexées à la présente délibération relatives à l'envoi du volontaire de solidarité internationale et à l'accueil du service civique à Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;**
- **de verser à France Volontaires une subvention de 15 000 euros pour l'envoi du volontaire de solidarité internationale à Ouagadougou pour une durée de douze mois ;**
- **de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prennent pas part au vote : 2 Front National.

Vœu relatif au stationnement présenté par le groupe Ensemble à Gauche.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT, M. CONFESSON.

Un amendement est déposé par le groupe Ensemble à Gauche, celui ci est repoussé.

Pour : 2 – Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes – Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National.

Vœu : Rejeté

Pour : 2

Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

M. le Maire suspend la séance à 22h20 pour la pause repas. Reprise de la séance à 23h00.

M.le Maire rend un hommage à Madame Pierrette PAYSSOT, ancienne adjointe de la ville de Grenoble de 1995 à 2001 décédée le 27 février 2017.

DELIBERATION N° 7-(595) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble - Convention relative à l'organisation des Classes à Horaires Aménagés (CHA) en musique et en danse au collège Charles Munch pour les années scolaires 2017-2018 à 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés pour les élèves musiciens et danseurs scolarisés au Collège Charles Münch et inscrits au conservatoire de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(634) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble - Conventions de partenariat avec les associations la fabrique Opéra, l'Orchestre Régional du Dauphiné et le Centre International des Musiques Nomades.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariats jointes en annexes ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9-(638) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble - Convention d'utilisation temporaire des locaux du Musée Dauphinois avec le Département de l'Isère - Années 2017 - 2018 - 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec le Département de l'Isère et relative à l'utilisation temporaire des locaux du Musée Dauphinois – Chapelle Sainte Marie d'en Haut, pour les années 2017-2018 et 2019 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(622) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis - Soutien aux opérateurs culturels - Attribution de subventions : Conventions et avenants financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions aux opérateurs culturels figurant dans le tableau joint en annexe 1 ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs culturels qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexe 2;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants des subventions attribués par la Ville aux opérateurs culturels sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, Mme BOUILLON, M. MARGUET, Mme CAPDEPON, M. MACRET, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE.

DELIBERATION N° 11-(621) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien au monde associatif : Convention de mise à disposition de locaux à l'association « La Fabrique des Petites Utopies » - Convention cadre d'occupation du domaine public de la salle Morillot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à l'association "La Fabrique des Petites Utopies", jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à l'association « La Fabrique des Petites Utopies » ;
- d'approuver les termes de la convention cadre fixant les modalités d'utilisation de la salle Morillot, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention cadre, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National.

DELIBERATION N° 12-(718) - AFFAIRES CULTURELLES - Tarification d'accès au musée pendant le Printemps du Livre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la gratuité d'accès au musée pour l'exposition permanente et les espaces dédiés au Printemps du livre du 7 au 9 avril 2017 ;
- de dire que les tarifs en vigueur tout au long de l'année sont maintenus pour accéder à l'exposition temporaire durant la manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(658) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participation financière 2017 de la ville de Grenoble aux Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) des écoles privées grenobloises en contrat d'association avec l'Etat. Avenants aux conventions initiales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le montant des subventions 2017 pour chacune des écoles privées précitées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour l'année 2017 avec les écoles concernées les avenants financiers joints en annexe 1, fixant la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de ces établissements.

Délibération : Adoptée

Pour : 58

Abstention(s) : 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA).

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DATHE, M. MARGUET, M. MONGABURU, Mme LEMOINE, Mme OLMOS, M. CLOUAIRE

DELIBERATION N° 14-(657) - JEUNESSE - Avenant n°1 au troisième Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(661) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une bourse FIJ, pour le montant indiqué, à la personne dont le nom et le descriptif du projet figurent à l'annexe 1 ;
- d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 10 personnes dont les noms figurent en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur les bourses Fonds Initiatives Jeunesse :

Pour : 52 - Abstention : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 16-(659) - PARCOURS EDUCATIF - Attribution de subventions aux associations socio-culturelles pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations La Cordée et MJC-MPT Abbaye les avenants financiers correspondants joints en annexe ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE, M. DE CEGLIE, M. BACK, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 17-(660) - PARCOURS EDUCATIF - Classes de découvertes à Massacan - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte, lesquelles s'appliqueront pour 3 séjours avec nuitées au printemps 2017 au centre de Massacan ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(746) - MONTAGNE - Fête de la montagne : signature d'une convention de partenariat et d'intermédiation entre la ville de Grenoble et l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat et d'intermédiation avec l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes jointe en annexe ;**
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(578) - SPORT - Avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Tennis pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de l'avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Tennis relatif à l'organisation du Trophée de la ville de Grenoble 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;**
- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale « d'affectations de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(623) - SPORT - Convention de mise à disposition du plateau E.P.S. du collège Les Saules à la ville de Grenoble dans le cadre d'actions socio-sportives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et le collège Les Saules pour la mise à disposition du plateau E.P.S. de cet établissement scolaire en dehors du temps scolaire et pendant les vacances scolaires ; elle est conclue à compter de sa date de signature pour une période d'un an, renouvelable tacitement trois fois, et ce dans la limite du 30 juin 2020, date de fin de l'année scolaire 2019-2020 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(695) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec l'association FCG Rugby. Convention d'occupation du domaine public avec la SARL Cirque à l'Ancienne. Convention d'occupation du domaine public avec la SAS Break Event.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de l'association FCG Grenoble pour l'organisation de leur loto le 22 mars 2017.**
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de la SARL Cirque à l'Ancienne les 25 et 26 mars 2017.**
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de la SAS Break Event les 7 et 8 avril 2017.**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations, jointes en annexe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 22-(792) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2017

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : 65737 (chapitre 65)

Commission Ville émancipatrice

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES (UGA)	1 000,00
TOTAL ARTICLE	1 000,00

Commission Ville durable

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	39 520,00
---	-----------

Commission Ville émancipatrice

AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	300,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	300,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	300,00
DOJO GRENOBLOIS	900,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	300,00
GRENOBLE TENNIS	22 000,00
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLAIRES (UNSS)	4 531,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	300,00
ALPES CONCERTS	2 500,00
ANAGRAMME	8 500,00
ASS ETUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURE (AEMD)	1 000,00
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	3 000,00
BARBARIN ET FOURCHU	28 500,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	15 000,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	87 608,00
CHORESCENCE	3 500,00
CIE TANCARVILLE	2 000,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	57 500,00
CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	3 000,00
CITEDANSE	7 000,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	103 262,00
COMPAGNIE ALTER-NEZ	2 000,00
COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	4 000,00
COMPAGNIE DU JOUR	2 000,00
COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	6 000,00
COMPAGNIE SCALENE	4 000,00
CONTRATAK PROD	2 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	30 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	35 000,00
DOLCE CINEMA	5 000,00
EPI D'OR-OPHELIA THEATRE	14 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	95 860,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00
FA SOL LATINO	2 000,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE	1 300,00
GREMONTE AUDIOVISUEL	1 000,00
HARMONIE DE GRENOBLE	22 800,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	10 000,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	4 000,00
LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS REUNIS	8 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	51 500,00
LA MARMITE	15 000,00

LE STUD	42 500,00
LES COMPAGNIES REUNIES	2 800,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	28 500,00
MAUDITS FILMS	1 000,00
MIX'ARTS	2 500,00
MJC PREMOL	50 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES	61 750,00
OASIS	1 000,00
PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	37 500,00
PROJET BOB/LA BOBINE	25 000,00
REGARDS DES LIEUX	2 000,00
RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	16 000,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	400,00
SOLEXINE ASS	20 000,00
SPACEJUNK GRENOBLE	42 300,00
STARA ZAGORA	3 000,00
THEATR'ENSEMBLE	2 500,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	35 000,00
UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS	3 000,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	4 000,00
CLUB DE GO	3 400,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	2 518,00
COOP SCOL AMPERE MAT	3 157,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	3 563,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	3 547,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	2 399,00
COOP SCOL ANTHOARD	5 367,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	2 400,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	1 689,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	6 020,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	1 710,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	1 922,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	4 238,00
COOP SCOL BUFFON MATERNELLE	1 846,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	3 906,00
COOP SCOL CLAUDE BERNARD MATERNELLE	1 152,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	3 312,00
COOP SCOL COLONEL DRIANT MATERNELLE	2 632,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	1 812,00
COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	2 656,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	2 117,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	4 125,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	2 611,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	5 910,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	3 376,00
COOP SCOL GRAND CHATELET MATERNELLE	1 879,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 901,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	3 558,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	1 572,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	1 434,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	2 367,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	4 068,00

COOP SCOL JEAN MACE MIXTE	3 651,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	3 427,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	2 342,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	1 764,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	2 144,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	5 468,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	2 231,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	1 962,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 827,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	2 058,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	1 412,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	3 336,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	2 020,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	5 584,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	5 490,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	2 103,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	1 374,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 504,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	3 231,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 067,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	3 789,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	5 300,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	7 018,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	2 686,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	2 720,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	3 973,00
COOP SCOL MILLET MATERNELLE	1 206,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	2 139,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	1 897,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	5 741,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	1 819,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	2 232,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	2 963,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	1 959,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	2 776,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	10 000,00
LA CORDEE	60 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	52 500,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	84 420,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	41 872,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	79 692,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	91 849,00
OGEC EXTERNAT SAINT BRUNO	108 733,00
OGEC INSTITUT BAYARD	82 394,00
FONDS AIDE AU CINEMA DE MONTAGNE (FODACIM)	10 000,00
GROUPE HAUTE MONTAGNE- GHM	5 000,00
LA FOULEE BLANCHE ASSOC.	1 500,00
TEAM GRENOBLE ISERE NORDIQUE	10 000,00
ASSOCIATION FRANCE VOLONTAIRES	15 000,00
BEST GRENOBLE INP - BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY	700,00
CENTRE D'ETUDES CANADIENNES (CECG)	700,00
CLUB DE GO	1 000,00

COLLEGE AIME CESAIRE	1 000,00
COLLEGE CHARLES MUNCH	500,00
COLLEGE FANTIN LATOUR	600,00
COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE	400,00
COLLEGE OLYMPIQUE	1 200,00
COLLEGE STENDHAL	800,00
COOP SCOL ANTHOARD	500,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	1 400,00
COUP DE POUCE ETUDIANTS GRENOBLE (CPEG)	1 200,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	4 000,00
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF)	1 000,00
HUMACOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	2 000,00
INTERNATIONAL ETUDIANT DE GRENOBLE - INTEGRE	900,00
LES JEUNES EUROPEENS ISERE	260,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	1 500,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	1 900,00
LYCEE CHAMPOLLION	1 300,00
LYCEE EMMANUEL MOUNIER	2 500,00
LYCEE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE EAUX CLAIRES	900,00
LYCEE INTERNATIONAL EUROPOLE	1 290,00
LYCEE LOUISE MICHEL	500,00
LYCEE STENDHAL	400,00
MJC PREMOL	700,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	1 000,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	100 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	7 694,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	405 000,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	1 000,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	950,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	3 700,00
ME CLOS D'OR	1 200,00
ME PREMOL	800,00
MJC ANATOLE FRANCE	600,00
MJC LUCIE AUBRAC	1 300,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 200,00
OSEZ LE FEMINISME 38	545,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	1 500,00
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1	2 000,00
CONCILIATEURS DE JUSTICE DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE (ACJD)	1 000,00
GENEPI GRENOBLE- GROUPT ETUDIANT NAT. ENSEIGN. PERS. INCARC	400,00
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - OIP GROUPE LOCAL	1 000,00
PASSIBLE	2 000,00
CIGALE - CENTRE LGBT DE GRENOBLE	2 500,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	669 000,00

ASCOP (ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LA CONDITION PHYSIQUE)	1 800,00
CLUB COEUR ET SANTE - ASS REGIO DE CARDIOLOGIE DES ALPES	800,00
COUPLES ET FAMILLES DE L'ISERE	3 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	4 500,00
SOLEIL ROUGE, DES CLOWNS A L'HOPITAL	1 000,00
UNION NATIONALE AMIS FAMILLES MALADES PSYCHIQUES/SECT. ISERE (UNAFAM)	2 000,00

TOTAL ARTICLE 3 191 607,00

TOTAL BUDGET 3 192 607,00

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, Mme BOUILLON, M. MARGUET, Mme CAPDEPON, M. MACRET, Mme DATHE, M. MONGABURU, Mme LEMOINE, Mme OLMOS, M. CLOUAIRE, Mme BOILEAU, M. BRON, Mme JACTAT, Mme BOUKAALA, Mme DJIDEL, Mme GIROD DE L'AIN, M. CHASTAGNER, Mme RAKOSE, M. SAFAR, M. DE CEGLIE, M. SOLDEVILLE, M. BOUZAIENE, Mme COMPARAT, M. BACK, M. BERTRAND, Mme MARTIN.

DELIBERATION N° 23-(445) - FINANCES - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions suivantes d'octroi de la Garantie de la Ville de Grenoble aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2017 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Grenoble aura souscrit pendant l'année 2017 auprès de l'Agence France Locale,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts qui sera souscrit par la Ville de Grenoble pendant l'année 2017 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- en cas de mise en œuvre, la Garantie pourra être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
- si la Garantie est appelée, la Ville de Grenoble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2017 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale en 2017, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2017, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant figurant dans l'acte d'engagement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, pendant l'année 2017, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Grenoble, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 24-(446) - FINANCES - Couverture des besoins de financement 2017 et opérations de réaménagement et de couvertures de taux d'intérêts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le cadre défini dans la présente délibération ;
- de préciser la délégation donnée à Monsieur le Maire par la délibération n°27 du 23 mai 2016 en lui permettant notamment :
- de lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations et de retenir les meilleures offres au regard de ce que propose le marché à un instant donné, du gain financier espéré sur la durée de l'emprunt et des primes et commissions à verser,
- de passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, de réaliser l'opération arrêtée, de signer les contrats répondant aux conditions posées dans la présente délibération, de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques décrites ci-dessus.
- de définir le type d'amortissement et de procéder à un différé d'amortissement,

- de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations,
- dans le cadre de réaménagements de dette, de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, de modifier la durée du prêt, de modifier la périodicité et/ou le profil d'amortissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 25-(673) - PERSONNEL MUNICIPAL - Participation financière de la Ville à la restauration des agents municipaux - convention avec l'AGGRIADE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention (en annexe) avec l'AGGRIADE fixant la participation financière de la Ville à compter du 1^{er} avril 2017 :

- au montant de l'adhésion annuelle à l'AGGRIADE (5,00 euros par agent en 2017) ;
- à 2,48 euros par repas pour les agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 355 ;
- à 1,88 euros par repas pour les agents dont l'indice nouveau majoré est supérieur à 355.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(671) - PERSONNEL MUNICIPAL - Théâtre Municipal : rémunération du personnel d'accueil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que la rémunération du personnel d'accueil du Théâtre Municipal est fixée à compter du 1^{er} avril 2017 sur la base du taux horaire correspondant à l'indice majoré du 4^{ème} échelon de l'échelle C2 de rémunération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 27-(690) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 28-(693) - PERSONNEL MUNICIPAL - Demandes de protection fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :

- faits en date du 22/03/2014
- faits en date du 5/01/2017
- début des faits en juillet 2014

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(750) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Pour : 50 – Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Finale coupe de France de Hockey des Brûleurs de Loup de Grenoble et les Dragons de Rouen

- le 19 février 2017 à Paris – E. PIOLLE

Conseil d'administration du Conseil National des Communes «Compagnon de la Libération»

- du 27 février au 1er mars 2017 à Paris – M. JULLIAN

Séminaire des Présidents de Sem Immobilières

- le 2 mars 2017 à Paris – A. S. OLMOS

Réunion du comité d'engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

- le 2 mars 2017 à Paris - E. PIOLLE

Journée d'échanges et d'actions organisée par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

- les 10 et 11 mars 2017 à Paris – K. CAPDEPON

Lancement ARCHIPEL, laboratoire d'innovation de l'Etat en Auvergne Rhône-Alpes

- le 17 mars 2017 à Lyon – L. COMPARAT

Voyage d'étude + Assemblée générale du consortium CITY ZEN

- les 21 et 22 mars 2017 à Manchester (Angleterre)– V. FRISTOT

Forum OPEN DATA en Occitanie

- les 21 et 22 mars 2017 à Toulouse – L. COMPARAT

24ème Congrès de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs

- le 23 mars 2017 à Lille – E. PIOLLE

24ème Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

- les 30 et 31 mars 2017 à St Etienne – C. BERNARD

Colloque CERFF «innovation à travers le budget participatif»

- le 31 mars 2017 à Lyon – P. CLOUAIRE

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et Progrès + 2 Front National.

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 30-(652) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de ce même conseil.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme LEMOINE, M. SOLDEVILLE, M. DE CEGLIE, Mme COMPARAT, M. BACK, M. BERTRAND, Mme MARTIN, Mme RAKOSE.

DELIBERATION N° 31-(816) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Chez Pom Flore et Alexandre et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'association Chez Pom, Flore et Alexandre d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 d'un montant de 100 000 €;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom, Flore et Alexandre joint en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(764) - ACTION SOCIALE - Avenant financier 2017 à la Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble

Intervention(s) : Mme BOILEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la Mission Locale de Grenoble pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement d'un montant de 405 000 € au titre de la politique d'insertion et une subvention en projet de 4 500€ au titre de la Santé Publique et Environnementale.**
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant financier joint à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, Mme BOILEAU, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme JACTAT.

DELIBERATION N° 33-(741) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association la Trottinette pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association La Trottinette jointe en annexe,
- d'autoriser le versement à l'association La Trottinette d'une subvention de projet d'un montant de 7 694 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(547) - ACTION SOCIALE - Conventions d'objectifs et de financement 2017 entre la ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère pour le dispositif "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" porté par les Maisons des habitants Bajatière et Centre-ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions passées entre la ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales de l'Isère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(603) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Validation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Intervention(s) : Mme JACTAT, Mme CADOUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Agglomération Grenobloise Période 2016-2021, annexé à la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la publication du document par voie électronique dès qu'il sera approuvé par le conseil métropolitain.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 36-(665) - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs 2017 tripartite entre la ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère

Intervention(s) : Mme LHEUREUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2017 d'un montant global de 39 520 €
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs entre la ville de Grenoble, la métropole Grenoble Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe, pour l'année 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- de dire que les montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 37-(400) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de mécénat entre la ville de Grenoble et la Société VICAT dans le cadre des travaux de restauration du pont du jardin des plantes.

Intervention(s) : M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention ci-jointe entre la ville de Grenoble et le mécène : la société Vicat.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(425) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Flaubert - Autorisation donnée à la SPL SAGES de céder le lot Z5A-1b à ACTIS pour la réalisation d'un parking provisoire.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SPL SAGES à céder à ACTIS le lot Z5A-1-b, d'une contenance d'environ 690 m², à l'euro symbolique conformément au plan foncier ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 39-(686) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS -
Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion des réserves foncières en portage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné la cession d'une partie des parcelles situées 82 rue Anatole France, représentant une emprise de 2 408 m², à la SAIEM Grenoble Habitat,
- de demander à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné la démolition partielle du bâtiment situé 82 rue Anatole France,
- de solliciter de Grenoble-Alpes Métropole l'application du dispositif de minoration foncière pour cette opération au titre des orientations n°1 et 2,
- de modifier et prolonger la convention de portage concernant les parcelles situées 82 rue Anatole France,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment l'avenant à la convention de portage.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme GARNIER).

DELIBERATION N° 40-(636) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à Grenoble-Alpes Métropole d'un tènement situé rue des Taillées à Saint Martin d'Hères en vue de la création de places de stationnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession à Grenoble-Alpes Métropole d'un tènement d'environ 908 m² à extraire des parcelles cadastrées section AB n°248 et 253 sur la commune de Saint Martin d'Hères pour un montant de 27 240 €;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et notamment l'acte notarié à intervenir.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 41-(587) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par ACTIS et la SAIEM Grenoble Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser de verser une aide :

à ACTIS :

- 146 500 € pour la réalisation de 26 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, 4 et 4A rue Moyrand,

- 33 890,45 € pour la réalisation en VEFA de 15 logements PLUS et PLAI, 6 avenue Jules Vallès,

- 165 390,41 € pour la réalisation en VEFA de 40 logements PLUS, PLAI, PLUS ANRU et PLUS CD, 66 et 68 avenue Jules Vallès,

- 246 716,50 € pour la réalisation de 56 logements PLUS, PLAI et PLUS CD, sur l'îlot Z3B-1 de la ZAC Flaubert,

- 36 724,58 € pour la réalisation en VEFA de 14 logements PLUS et PLAI, 19 rue Maginot,

à GRENOBLE HABITAT :

- 30 046,25 € pour la réalisation de 9 logements PLUS et PLAI, 41 rue de Mortillet,

- Sur l'opération immobilière située 73 à 85 cours de la Libération (ex concession Galtier) :

58 781 € pour la réalisation de 15 locatifs sociaux PLUS et PLAI sur le bâtiment A,

46 631,50 € pour la réalisation de 12 locatifs sociaux PLUS et PLAI sur le bâtiment B1,

83 707,50 € pour la réalisation de 24 locatifs sociaux PLUS et PLAI sur le bâtiment E,

33 254 € pour la réalisation de 9 locatifs sociaux PLUS et PLAI sur le bâtiment G,

- 3 198,77 € pour l'acquisition complémentaire en VEFA de 2 logements PLUS et PLAI, 6 et 8 rue Joseph Bouchayer dans le programme immobilier « Renaissance »,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et les modalités de versement desdites participations.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 42-(776) - LOGEMENT SOCIAL - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de réhabilitation thermique réalisées par ACTIS et agréées en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une aide à ACTIS :

- de 96 312 € pour la réalisation de travaux de réhabilitation thermique sur le groupe Bajatière situé 2 et 4 chemin du Chapitre et 8 à 12 rue de la Station Ponsard ;

- de 119 579 € pour la réalisation de travaux de réhabilitation thermique sur le groupe Lys Rouge, situé – 23 ter à 25 bis rue Anatole France, 1 Place du Lys rouge, 2 et 4 allée du Lys Rouge et 2 à 14 allée Vaucanson ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les conditions et les modalités de versement des dites participations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

ANNEXE(S)

Annexe à la délibération n° 1-518

Année	Numéro	Bénéficiaire	Inventaire	Procédure	Type de contrat	Objet	Adresse	Cadre	Ville	Prix global et forfaitaire montant en € HT	Montant maximum autorisé en € HT	Estimation à 30 jours après la signature pour les lots en lots ou sous lots	Type de prix	Durée	Prévisions supérieures à 100 000 € HT	Désignation de la sous-traitance	Valeur	Date de signature de la convention de support (délivrance)	Assuré ayant bénéficié	Objet "numérisation"	Charges "standard"	
03/2017	16AT2018	SAI / FRANCOIS	Centre de maintenance, évolution et d'assistance du système de gestion linéaire Grand angle	Marché négocié	PCS	cf. volume	CGI France	33163	LE MAILLAI		100 000,00		Prix forfaitaire avec assurance	1 an (renouvelable 3 ans)	Non		Sans objet	05/01/2017	21/12/2018	Anne-Sophie OLIVIER	Sans objet	Sans objet
03/2017	16AT253	SMAO	Travaux pour l'estimation et la réhabilitation du restaurant du groupe scolaire Eliseo Christin Lot 1 - VIND / Espaces verts	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	cf. volume	TOUJOURT SAUJ	34100	CHATEL	40 462,70			Prix global et forfaitaire	5 mois	Non		Sans objet	05/01/2017	21/12/2018	Anne-Sophie OLIVIER	Sans objet	Sans objet
03/2017	16AT254	SMAO	Travaux pour l'estimation et la réhabilitation du restaurant du groupe scolaire Eliseo Christin Lot 2 - Derron / Desmanoir / Crèvecœur	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	cf. volume	SARL DM	34160	SEYSSINS	16 813,18			Prix global et forfaitaire	5 mois	Non		Sans objet	05/01/2017	21/12/2018	Anne-Sophie OLIVIER	Sans objet	Sans objet
03/2017	16AT255	SMAO	Travaux pour l'estimation et la réhabilitation du restaurant du groupe scolaire Eliseo Christin Lot 3 - Ombrière / Bar-déjeuné / Etanchéité	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	cf. volume	CHAMPITE COTTÉBOURNE	34130	ST-JAOUË LES ERMES	54 126,20			Prix global et forfaitaire	5 mois	Non		Sans objet	05/01/2017	21/12/2018	Anne-Sophie OLIVIER	Sans objet	Sans objet
03/2017	16AT257	SMAO	Travaux pour l'estimation et la réhabilitation du restaurant du groupe scolaire Eliseo Christin Lot 5 - Chaix / Faur-d'Arnaud	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	cf. volume	LABDA ISOLATION	34160	SEYSSINS	27 937,18			Prix global et forfaitaire	5 mois	Non		Sans objet	05/01/2017	21/12/2018	Anne-Sophie OLIVIER	Sans objet	Sans objet
03/2017	16AT258	SMAO	Travaux pour l'estimation et la réhabilitation du restaurant du groupe scolaire Eliseo Christin Lot 5 - Menuiserie extérieures	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	cf. volume	DAUPHINE MEUSENE	34130	ECHOLLES	46 812,41			Prix global et forfaitaire	5 mois	Non		Sans objet	05/01/2017	21/12/2018	Anne-Sophie OLIVIER	Sans objet	Sans objet
03/2017	16AT259	SMAO	Travaux pour l'estimation et la réhabilitation du restaurant du groupe scolaire Eliseo Christin Lot 7 - Carrière / Fauchère	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	cf. volume	BOGRECA	34000	SAINT-MARTIN D'HERIES	38 860,32			Prix global et forfaitaire	5 mois	Non		Sans objet	05/01/2017	21/12/2018	Anne-Sophie OLIVIER	Sans objet	Sans objet
03/2017	16AT260	SMAO	Travaux pour l'estimation et la réhabilitation du restaurant du groupe scolaire Eliseo Christin Lot 8 - Paroisse / Sols occupés	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	cf. volume	2e BATIMENT INDUSTRIE	34000	POSSAT	7 700,46			Prix global et forfaitaire	5 mois	Non		Sans objet	05/01/2017	21/12/2018	Anne-Sophie OLIVIER	Sans objet	Sans objet
03/2017	16AT261	SMAO	Travaux pour l'estimation et la réhabilitation du restaurant du groupe scolaire Eliseo Christin Lot 09 - Chauffage / Ventilation / Plomberie	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	cf. volume	SARL CLIMAT SAUJ	34160	CHATEL	28 000,00			Prix global et forfaitaire	5 mois	Non		Sans objet	05/01/2017	21/12/2018	Anne-Sophie OLIVIER	Sans objet	Sans objet
03/2017	16AT262	SMAO	Travaux pour l'estimation et la réhabilitation du restaurant du groupe scolaire Eliseo Christin Lot 10 - Escaliers / Courants d'air	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	cf. volume	CHIEF ORDONNABLE SAUJ	34030	MORANG	51 820,30			Prix global et forfaitaire	5 mois	Non		Sans objet	05/01/2017	21/12/2018	Anne-Sophie OLIVIER	Sans objet	Sans objet

Annexe à la délibération n° 1-518

Conseil municipal	Numero	Service prestataire	Intitulé	Prestation	Type de service	Objet détaillé	Attribution	Code postal	Ville	Prix global de prestations (hors taxes à 6 HT)	Montant net (hors taxes à 6 HT)	Financement à la charge de la commune (en % du total)	Type de prix	Durée	Prévisions supplémentaires (autres)	Disponibilité de la prestation supplémentaire	Variations	Date de signature par la Ville	Participation de la commune à l'appel d'offres	Anciens ayant travaillé	Chaire "rapporteur"	Chaire "prestataire"	
03.17	16AT20	SMA	Travaux pour l'entretien et la réhabilitation du réseau de groupe scolaire Charles Chauvin Lot 11 - Equipement de cuisine	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	cf volume	CURY PROFESSIONNEL	01008	BOURG EN BRESSE	41 820,00	2 612 000,00 (pour deux semaines)	0	Prix global et forfaitaire	9 mois	Non		Sans objet	05/07/2017	21/12/2016	Anne-Sophie CLAUDES		Sans objet	Sans objet
03.17	16AT24	SA / NEST JURTICTION	Fourniture de véhicules travaux sous vide (sauf part)	Appel d'offres ouvert	PCS	Système les travaux réalisés sur le territoire communal en terme d'achat de matériel (sauf part) pour les travaux de voirie pour les travaux de voirie que le personnel municipal	SOCOPA	05000	VILLEFRANCHE PALLIER	330 000,00	2 612 000,00 (pour deux semaines)	0	Prix unitaire avec minimum	1 an (renouvelable 3 ans)	Non		Sans objet	04/07/2017	30/11/2016	Anne-Sophie CLAUDES		Sans objet	Sans objet
03.17	16AT26	ESPACES VERTS	Travaux d'aménagement paysager et de végétalisation Lot 1 Grenoble Nord	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	Cette opération consiste à effectuer sur le territoire communal de Grenoble des travaux de renouvellement de plantation arboréennes et végétales dans l'espace public	DI VERDE	38220	EYBIEUX	montant total 2 612 000,00 (pour deux semaines)	2 612 000,00 (pour deux semaines)	0	Prix unitaire avec minimum	1 an (renouvelable 2 ans maximum)	Non		Sans objet	26/07/2017	15/01/2017	Anne-Sophie CLAUDES		Clause insertion incluse	Clause insertion incluse
03.17	16AT28	ESPACES VERTS	Travaux d'aménagement paysager et de végétalisation Lot 1 Grenoble Sud	Procédure adaptée > à 200 000 € HT	Travaux	Cette opération consiste à effectuer sur le territoire communal de Grenoble des travaux de renouvellement de plantation arboréennes et végétales dans l'espace public	SPORTS ET PAYSAGES	38000	SASSEBOURG	montant total 2 612 000,00 (pour deux semaines)	2 612 000,00 (pour deux semaines)	0	Prix unitaire avec minimum	1 an (renouvelable 3 ans)	Non		Sans objet	26/07/2017	11/01/2017	Anne-Sophie CLAUDES		Sans objet	Clause insertion incluse
03.17	16F232	SECURITE CIVILE	Fourniture de matériel anti-intrusion à la Ville de Grenoble	Procédure adaptée > à 90 000 €	PCS	cf volume	METEO France	68505	BRON	15 000,00	15 000,00	0	Prix unitaire avec minimum	1 an (renouvelable 3 ans)	Non		Sans objet	26/07/2016	Sans objet	François LANGELOIS		Sans objet	Sans objet
03.17	16S243	ENERGIE	Etudes des ouvrages enterrés gaz et FOD sur les équipements de la voirie de Grenoble	Procédure adaptée > à 90 000 €	PCS	cf volume	PROUSEYR	68120	VALKEN VIEUX	10 000,00	10 000,00	0	Prix unitaire avec minimum	1 an à compter du 01/01/2017 (renouvelable 3 ans)	Non		Sans objet	12/12/2016	Sans objet	Oliver PECHAUD		Sans objet	Sans objet
03.17	16S246	VILLE DURABLE	Service de maintenance pour les équipements de voirie et des agencés de la ville de Grenoble dans le cadre de leurs missions municipales	Procédure adaptée > à 90 000 €	PCS	La municipalité a une obligation de maintenir en bon état les voiries publiques de la ville de Grenoble. Elle souhaite pour ce faire faire appel à un prestataire pour assurer la maintenance des voiries publiques de la ville de Grenoble dans le cadre de leurs missions municipales	CITEBUS ALPES AUTOPARTAGE	38000	GRENOBLE	22 000,00	22 000,00	0	Prix unitaire avec minimum	1 an à compter du 01/01/2017 (renouvelable 3 ans)	Non		Sans objet	07/12/2016	Sans objet	Oliver PECHAUD		Sans objet	Sans objet
03.17	16S200	ENERGIE	Entretien des supports de traitement d'air sur les équipements de voirie de la Ville de Grenoble	Procédure adaptée > à 90 000 €	PCS	Il s'agit de contracter un prestataire l'entretien des supports de traitement d'air sur les équipements de voirie de la Ville de Grenoble	GULLAGEZ	68171	RIPODEM	15 000,00	15 000,00	0	Prix unitaire avec minimum	1 an à compter du 01/01/2017 (renouvelable 3 ans)	Non		Sans objet	27/12/2016	Sans objet	Oliver PECHAUD		Sans objet	Sans objet
03.17	16AT22	TRAVAUX BATIMENTS	Ecole Lecoq Jouhaux - Travaux de construction de restaurant scolaire - Réalisation de locaux à l'usage de la restauration scolaire - Lot 11	Procédure adaptée > à 90 000 €	Travaux	cf volume	MOROT SAG	38120	SAINT ECREVE	29 891,00	29 891,00	0	Prix global et forfaitaire	10 mois (Classe de fin de travaux de chantier)	Non		Sans objet	18/12/2016	Sans objet	Anne-Sophie CLAUDES		Sans objet	Sans objet
03.17	16AT23	TRAVAUX BATIMENTS	Ecole Lecoq Jouhaux - Travaux de construction de restaurant scolaire - Réalisation de locaux à l'usage de la restauration scolaire - Lot 12	Procédure adaptée > à 90 000 €	Travaux	cf volume	COMETAL SENIERS SARL	38000	FONTAINE	33 507,00	33 507,00	0	Prix global et forfaitaire	10 mois (Classe de fin de travaux de chantier)	Non		Sans objet	18/12/2016	Sans objet	Anne-Sophie CLAUDES		Sans objet	Sans objet

Annexe à la délibération n° 1-518

Comité	Membre	Service proposé	Intitulé	Préambule	Type de matériel	Objet détaillé	Amplitude	Cadre géographique	Ville	Prix global en millions de HT	Montant maximum autorisé en HT	Remarque à ce propos ou pour les besoins de la mise à jour	Type de prix	Durée	Prévisions financières additionnelles	Déclaration de la présidence supplémentaire	Variétés	Date de vote par le VMC	Participation de la commune au projet d'achat	Auteurs experts	Chèque "non remboursable"	Critères "transparence"
6.03.17	168123	3A / RESTAURATION	Entretien des pelouses d'entretien et des caractéristiques des cultures de la ville de Grenoble	Procédure adaptée < 80 000 €	FCS	cf. détail	06100	VILLERBANNE		7 140,00			Prix unitaire avec escompte	1 an	Non		Sans objet	12/03/2017	Sans objet	Alain DEPERNET	Sans objet	Sans objet
6.03.17	177001	TRAVAIL BÂTIMENTS	Etiquetage, aménagement de la table de service, révision de certains logiciels	Procédure adaptée < 80 000 €	FCS	cf. détail	07500	LIMOGES		2 940,00			Prix global et forfaitaire	2 ans	Non		Sans objet	16/03/2017	Sans objet	Alain DEPERNET	Sans objet	Sans objet
6.03.17	177002	TRAVAIL BÂTIMENTS	Création système de ventilation mécanique contrôlée	Procédure adaptée < 80 000 €	FCS	cf. détail	33431	EDYROLLES		2 480,00			Prix global et forfaitaire	7 semaines	Non		Sans objet	16/03/2017	Sans objet	Alain DEPERNET	Sans objet	Sans objet
6.03.17	177027	TRAVAIL BÂTIMENTS	Grande œuvre de ventilation mécanique contrôlée	Procédure adaptée < 80 000 €	FCS	cf. détail	38130	EGROUILLES		1 380,00			Prix global et forfaitaire	7 semaines	Non		Sans objet	21/03/2017	Sans objet	Alain DEPERNET	Sans objet	Sans objet
6.03.17	187238	3A	Travaux de câblage et de mise aux normes des locaux pour les services de la ville de Grenoble	Procédure adaptée < 80 000 €	Travaux	cf. détail	03440	AUBERIVES D'AZEROT		80 000,00			Prix unitaire avec escompte	2 ans	Non		Sans objet	26/03/2017	Sans objet	Paul COSTE	Sans objet	Sans objet
6.03.17	167186	3A	Location de matériel et services pour les services de la ville de Grenoble	Procédure adaptée < 80 000 €	FCS	cf. détail	33400	SANT MARTIN D'HEURES		28 000,00			Prix unitaire avec maximum	1 an (renouvelable 2 ans)	Non		Sans objet	26/03/2017	Sans objet	Clara FERRAUD	Sans objet	Sans objet
6.03.17	168126	TRAVAIL BÂTIMENTS	Estimation et réalisation de travaux de rénovation de la table de service	Procédure adaptée < 80 000 €	Travaux	cf. détail	20200	VALAURE		55 000,00			Prix global et forfaitaire		Non		Sans objet	26/03/2017	Sans objet	Arno-Sophie OLMOG	Sans objet	Sans objet

Annexe à la délibération n° 1-518

Conseil municipal	Numero	Service prescripteur	Numero de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
08.03.17	15A256	Travaux Bâtements	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	ETRA 38140 RIVES	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
08.03.17	15A257	Travaux Bâtements	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	LES CHARPENTIERS DU GRESIVAUDAN 38160 SAINT ROMANS	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
08.03.17	15A258	Travaux Bâtements	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	ETRA 38140 RIVES	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
08.03.17	15A259	Travaux Bâtements	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	SMAC 38432 ECHIROLLES CEDEX	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
08.03.17	15A259	Travaux Bâtements	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	DECO 38 38100 GRENOBLE	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016

Conseil municipal	Numéro	Service prescripteur	Numero de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Attributaire	Montant du marché initial en C HT	Modification du montant du marché initial en C HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
06.03.17	15A260	Travaux Bâtiments	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	ICA 30300 NIVOLAS VERMELLE	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
06.03.17	15A260	Travaux Bâtiments	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	SAIT 39320 BRESSON	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
06.03.17	15A260	Travaux Bâtiments	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	DECO 38 38100 GRENOBLE	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
06.03.17	15A261	Travaux Bâtiments	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	SPIE SUD EST 38130 ECHIROLLES	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
06.03.17	15A262	Travaux Bâtiments	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	CCP 38100 GRENOBLE	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016

Conseil municipal	Numero	Service prescripteur	Numero de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Amplitude	Montant du marché initial en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
06.03.17	15A262	Travaux Bâtiments	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	DECO 38 38100 GRENOBLE	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
06.03.17	15A263	Travaux Bâtiments	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	DECO 38 38100 GRENOBLE	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
08.03.17	15A263	Travaux Bâtiments	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	DECO 38 38100 GRENOBLE	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
08.03.17	15A263	Travaux Bâtiments	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	ETS BAILLY 38170 SEYSSINET	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016
08.03.17	15A264	Travaux Bâtiments	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	R.T.S 38760 VARGES	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	19/12/2016

Conseil municipal	Numero	Service prescripteur	Numero de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
06.03.17	15A265	Travaux Bâtements	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	SARL SDPV 38760 VARGES	Sans objet	Sans objet	Sans objet	19/12/2016
06.03.17	15A265	Travaux Bâtements	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	SARL VIRCH 38100 GRENOBLE	Sans objet	Sans objet	Sans objet	19/12/2016
06.03.17	15A268	Travaux Bâtements	1	Accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne	cf intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	SARL MILSERVICES 38100 GRENOBLE	Sans objet	Sans objet	Sans objet	19/12/2016
06.03.17	13A224	3A	1	Gardiennage des locaux du Musée de Grenoble et du Musée Stendhal	Le prestataire est chargé d'assurer le gardiennage des locaux du Musée de Grenoble. La prestation se décompose en interventions régulières et en interventions exceptionnelles	Dans le cadre du plan de sauvegarde de 2017-2018, le Musée s'est engagé à réduire ses coûts en gardiennage et a proposé de modifier la présence de certains gardiens en fonction de leur qualification	ATM GROUP SECURITE 38530 MONTBONNOT	Montant maximum annuel en € HT	-17 568,00	Sans objet	09/12/2016
06.03.17	15A005	3A	1	Nettoyement des parties engagées de la plateforme du tramway	Le présent marché a pour objet le nettoyage des parties engagées et atterrissages de la plateforme Tramway ainsi que les passages piétons inclus dans ces parties situées sur le territoire de la commune de Grenoble	Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché de 3 mois jusqu'au 28 août 2017. Une nouvelle consultation lancée en mars 2016 (article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) est en cours de rédaction. Il convient donc de prolonger la durée du marché afin de nous prémunir de tout achat de prestation en hors marché (délais de mise en œuvre de la procédure retenue 6 à 7 mois)	ID VERDE 38320 EYBENS	Montant maximum annuel en 100 000,00 € HT	Sans objet	Sans objet	13/01/2017
06.03.17	14A119	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 1 Moyens de secours	cf intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	CROIX ROUGE FORMATION 42009 SAINT-ETIENNE	400 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A120	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 2 Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)	cf intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Société SOFIS 56550 BELZ	400 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016

Annexe à la délibération n° 1-518

Conseil municipal	Numéro	Service prescripteur	Numero de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
06.03.17	14A121	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 3 Habillations électriques	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Société DEKRA 38130 ECHIROLLES	240 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A122	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 4 Risque rouler – velo	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Société ADTC 38000 GRENOBLE	46 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A125	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 7 Autorisations de conduite	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Société DEKRA 38130 ECHIROLLES	180 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A127	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 9 Travaux en hauteur – nacelle suspendue	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	APAVE 38431 ECHIROLLES CEDEX	12 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A128	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 10 Travaux en hauteur – toiture / théâtre	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Société MATIERES COLLECTIVITES 38680 SAINT-BERNARD-DU-TOUVET	40 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A129	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 11 Travaux en hauteur – falaises	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Société MATIERES COLLECTIVITES 38680 SAINT-BERNARD-DU-TOUVET	18 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A130	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 12 Travaux en hauteur – tribunes	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Groupement SECURIGESTES/ISTEC 69180 BULLOM	16 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A132	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 14 Utilisation d'échafaudages roulants et d'échelles	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Société MATIERES COLLECTIVITES 38680 SAINT-BERNARD-DU-TOUVET	48 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A133	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 15 Produits, matériaux, outils – produits chimiques	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	APAVE 38431 ECHIROLLES CEDEX	48 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A134	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 16 Produits, matériaux, outils – amiant	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Société DEKRA 38130 ECHIROLLES	320 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A136	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 21 Evaluation des risques	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Société PREVENTICOM 84170 MONTEUX	24 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A140	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 22 Prévention et santé	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Groupement SECURIGESTES/ISTEC 73000 CHAMBERY	40 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016
06.03.17	14A141	Service prévention des risques professionnels	1	Formation de prévention à caractère obligatoire - Lot 23 Formation continue à la sécurité pour les membres du CHS-CT	cf. intitulé du marché	Avenant de transfert des marchés de formations de la ville de Grenoble vers Grenoble-Alpes-Métropole suite à la création d'un service commun « santé sécurité prévention »	Société SOFIS 56550 BELZ	88 000,00	Sans objet	Sans objet	18/11/2016

Annexe à la délibération n° 1-518

Conseil municipal
6 mars 2017

UCP - Service des marchés publics

Conseil municipal	Numero	Service prescripteur	Numero de l'avenant	Intitulé du marché initial	Objet du marché initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Attributaire	Montant du marché initial en € HT	Modification du montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
06.03.17	15A028	Service Documentation	1	Fourniture de livres neufs non scolaires Documentation Professionnelle juridique et technique	cf. intitulé du marché	La commune de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole se sont accordées par une convention en date du 22 juin 2015 afin de créer un service commun de ce service a été inscrite au budget de Grenoble Alpes Métropole. Afin d'assurer la poursuite des acquisitions des livres et de leur mise à disposition des agents de la Ville de Grenoble, le marché 15A028 est par conséquent intégralement transféré à Grenoble Alpes Métropole	Librairie EYROLLES 75005 PARIS	64 000,00	Sans objet	Sans objet	11/01/2017
06.03.17	14A075	3A	1	Location-maintenance de solutions numériques de production et de prestations complémentaires Lot 2 - Location maintenance de traceurs imprimantes grands formats	cf. intitulé du marché	La commune de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole se sont accordées par une convention en date du 22 juin 2015 afin de créer un service commun "reprographie". Ce marché étant lié au fonctionnement propre du service reprographie, il est cohérent de le transférer à l'autorité de rattachement du service commun soit Grenoble-Alpes Métropole à compter de la notification de l'avenant de transfert. Cet avenant a pour objet de désigner Grenoble-Alpes Métropole établissement public de coopération intercommunale comme nouveau pouvoir adjudicateur du marché 14A075.	EUROMEDIA-SP 73120 VIVIERS DU LAC	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans objet	04/01/2017
06.03.17	15T308	TRAVAUX BATIMENT	1	Maison du Tourisme Aménagement du hall et mise en conformité avenant n° 1	cf. intitulé du marché	Modifications techniques du chantier	ETRA 38140 RIVES	31 500,00	- 1157	Sans objet	18/01/2017

N°	NATURE	FURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-----------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

16-2397	Arrêté (10/01/2017)		La Ville est autorisée à se constituer partie civile suite aux vols de vélos perpétrés le 26/03/2015 par M. ABDERRAZACH au détriment de la mairie de Grenoble.	
16-2398	Arrêté (10/01/2017)		La Ville est autorisée à se constituer partie civile suite aux vols de vélos perpétrés le 26/03/2015 par MM. JENDOUBI et CHATTI au détriment de la mairie de Grenoble.	
17-0027	Arrêté (12/01/2017)	Me TISSOT	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Mme PERROUD devant le Tribunal administratif de Grenoble en indemnisation du préjudice lié à son accident de service du 26 avril 2012.	
17-0029	Arrêté (12/01/2017)	SCP DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant les juridictions judiciaires afin d'obtenir l'expulsion des personnes qui occupent sans droit ni titre le bien sis 106 rue des Alliés à Grenoble, propriété de la commune de Grenoble.	
17-0032	Arrêté (12/01/2017)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n° 1607307-6 formée par Monsieur Tayeb BLILI devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en indemnisation de son préjudice.	
17-0037	Arrêté (12/01/2017)	Selari DL Avocats	La Ville est autorisée à entamer une action en justice à l'encontre de la demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain déposée par le Département de l'Isère le 21 novembre 2016.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Blanche Monier (21/12/2016)	Sarl MACCAGNO 18 avenue Felix Viallet 38000 Grenoble	Projet de construction d'un immeuble d'habitation de 7 logements - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Blanche Monier.	Montant de la participation : 72 276 € TTC
--	--	--	---	---

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

17-0024	Arrêté (20/12/2016)	M. et Mme COUDRY René	Cimetière Saint Roch - Titre n°537 - Renouvellement de concession du 09/02/2015 au 08/02/2030.	Redevance : 294 €
17-0025	Arrêté (20/12/2016)	Mme LINARES Ana	Cimetière Grand Sablon - Titre n°539 - Renouvellement de concession du 11/09/2015 au 10/09/2030.	Redevance : 294 €
17-0026	Arrêté (21/12/2016)	M. RONZINO François	Cimetière Saint Roch - Titre n°540 - Nouvelle concession du 21/12/2016 au 20/12/2066.	Redevance : 1 134 €
17-0028	Arrêté (26/12/2016)	Mme CHABERT Nathalie	Cimetière Saint Roch - Titre n°544 - Nouvelle concession du 26/12/2016 au 25/12/2046.	Redevance : 657 €
17-0065	Arrêté (23/12/2016)	M. LEDRU François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°461 - Acquisition de concession du 04/11/2016 au 03/11/2066.	Redevance : 1 134 €
17-0066	Arrêté (20/12/2016)	Mme PERLI Lina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°538 - Nouvelle concession du 20/12/2016 au 19/12/2046.	Redevance : 657 €
17-0067	Arrêté (22/12/2016)	Mme DE PALMA Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°541 - Renouvellement de concession du 03/12/2016 au 02/12/2031.	Redevance : 294 €
17-0068	Arrêté (22/12/2016)	M. et Mme MAGI Patrick et Fabienne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°412 - Nouvelle concession du 22/12/2016 au 21/12/2066.	Redevance : 1 134 €
17-0069	Arrêté (26/12/2016)	M. HADRY'S Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°543 - Renouvellement de concession du 27/08/2017 au 26/08/2047.	Redevance : 1 314 €
17-0071	Arrêté (26/12/2016)	M. TEREZAKIS Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°545 - Renouvellement de concession du 13/01/2016 12/01/2031.	Redevance : 294 €
17-0072	Arrêté (27/12/2016)	M. LORENZELLI Bernard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°546 - Nouvelle concession du 27/12/2016 au 26/12/2066.	Redevance : 1 134 €
17-0073	Arrêté (27/12/2016)	Mme BELLE Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°547 - Renouvellement de concession du 09/03/2015 au 08/03/2030.	Redevance : 588 €
17-0074	Arrêté (27/12/2016)	Mme PARAMELLE Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°548 - Nouvelle concession du 27/12/2016 au 26/12/2031.	Redevance : 377 €

17-0078	Arrêté (27/12/2016)	Mme CUCCARO Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°549 - Renouvellement de concession du 06/11/2010 au 05/11/2025.	Redevance : 294 €
17-0079	Arrêté (28/12/2016)	M. DE BENEDITTIS Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°550 - Renouvellement de concession du 30/11/2014 au 29/11/2029.	Redevance : 294 €
17-0129	Arrêté (28/12/2016)	M. et Mme SANCHEZ Emmanuel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°551 - Renouvellement de concession du 11/04/2015 au 10/04/2045.	Redevance : 657 €
17-0130	Arrêté (28/12/2016)	Mlle CAVOR Vukosava	Cimetière Grand Sablon - Titre n°552 - Nouvelle concession du 28/12/2016 au 27/12/2046.	Redevance : 763 €
17-0131	Arrêté (28/12/2016)	Mme CHAIX Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°553 - Renouvellement de concession du 20/12/2016 au 19/12/2066.	Redevance : 1 134 €
17-0132	Arrêté (29/12/2016)	M. CORCELLA Denis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°554 - Renouvellement de concession du 19/06/2016 au 18/06/2046.	Redevance : 1 314 €
17-0133	Arrêté (29/12/2016)	Mme VOTTE Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°555 - Nouvelle concession du 29/12/2016 au 28/12/2031.	Redevance : 294 €
17-0134	Arrêté (29/12/2016)	Mme MAURIN-BRANCO Martine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°556 - Renouvellement de concessions du 28/05/2014 au 27/05/2044.	Redevance : 1 314 €
17-0135	Arrêté (30/12/2016)	M. RONZINO François	Cimetière Saint Roch - Titre n°557 - Nouvelle concession du 30/12/2016 au 29/12/2066.	Redevance : 1 134 €

**Annexe 1- Conseil municipal du 6 mars 2017 -
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 6 février 2017 - Tableau récapitulatif**

Discipline	Opérateur	Objet du soutien de la Ville	Position du Comité d'avis	Montant subvention DAC 2016	Avantages en nature 2016	Montant demandé pour 2017	Montant proposé pour 2017
Arts plastiques	CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	Programme d'activités autour de l'art contemporain	Favorable	206 524€	195 768€	206 524€	103 262€ (complément des 103 262€ attribués au CM de décembre)
Théâtre	ESPACE 600 (ASSOCIATION)	Programme d'activités autour du théâtre jeune public	Favorable	216 720€	101 907€	191 720€	95 860€ (complément des 95 860€ attribués au CM de décembre) 87 608€
Musiques	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	Programmation et actions culturelles (saison et festival de musique Detours de Babel)	Favorable	175 216€		175 216€	(complément des 87 608€ attribués au CM de décembre)
Musiques	MUSIQUES CREATIVES DU SUD	Programme d'activités du Nouveau Théâtre Sainte- Marie d'en bas autour du spectacle vivant	Favorable	123 500€	47 000€	123 500€	61 750€ (complément des 61 750€ attribués au CM de décembre)
Cinéma	LA MAISON DE L'IMAGE	Programme d'éducation à l'image et aux médias, organisation de l'exposition du mois de la photo	Favorable	51 500€	50 734€	53 000€	51 500€
Théâtre	MJC PREMOL	Programme d'activités du Théâtre Préamol autour du spectacle vivant	Favorable	50 000€		50 000€	Plus 700 € au titre de l'Action internationale et européenne
Cinéma	CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	Programmation et actions culturelles autour de l'art et la culture cinématographique, organisation du Festival du film court en plein air	Favorable	95 000€	79 052€	140 000€	57 500 € dont 47 500€ (complément des 47 500€ attribués au CM de décembre) et 10 000€ (40 ^{ème} Anniversaire du festival)
Musiques	LE STUD	Programme d'activités de la salle de l'Amperage autour des musiques actuelles	Favorable	85 000€	2 952€	95 000€	42 500€ (complément des 42 500€ attribués au CM de décembre)
Arts plastiques	SPACE JUNK	Programmation du Centre d'Art SpaceJunk et du Grenoble Street Art Festival, actions culturelles	Favorable	40 000€		50 000€	42 300 € dont 40 000 € au titre de la culture et 2 300€ au titre de l'Action internationale et européenne
Danse	PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	Programme d'activités autour de la danse contemporaine	Favorable	75 000€		80 000€	37 500€ (complément des 37 500€ attribués au CM de décembre) 35 000€
Théâtre	TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	Organisation du festival Regards Croisés, dédié aux écritures théâtrales contemporaines	Favorable	35 000€		38 000€	Plus 1 000€ au titre de l'Action internationale et européenne
Musiques	CULTUR'ACT- LE PRUNIER SAUVAGE	Programme d'activités autour du spectacle vivant au Prunier Sauvage	Favorable	70 000€	21 266€	95 000€	35 000€ (complément des 35 000€ attribués au CM de décembre)

Annexe à la délibération n° 10-622

Discipline	Opérateur	Objet du soutien de la Ville	Position du Comité d'avis	Montant subvention 2016	Avantages en nature 2016	Montant demandé pour 2017	Montant proposé pour 2017
Théâtre	CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	Programme d'activités autour du spectacle vivant, organisation des Rencontres du Jeune Théâtre Européen	Favorable	30 000€	29 247€	30 000€	30 000€ Plus 4 000€ au titre de l'Action internationale et européenne
Ni propos	BARBARIN ET FOURCHU	Programme d'activités autour du spectacle vivant à la salle noire	Favorable	28 500€	41 093€	35 000€	28 500€ 28 500€
Musiques	L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	Organisation d'une saison musicale au Musée de Grenoble	Favorable	28 500€	5 787€	30 000€	Plus 1 500€ au titre de l'Action internationale et européenne
Musiques	PROJET BOB/LA BOBINE	Programmation et actions culturelles à la Bobine autour du spectacle vivant et particulièrement de la musique actuelle	Favorable	25 000€		50 000€	25 000€
Musiques	HARMONIE DE GRENOBLE	Accompagnement de la pratique musicale amateur	Favorable	22 800€		30 000€	22 800€
Divers	SOLEXINE ASS	Lutte contre l'exclusion et accompagnement de la pratique artistique amateur	Favorable	10 000€		20 000€	20 000€
Musiques	RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	Organisation du festival Magic Bus et production de la compilation Cuvée Grenobloise	Favorable	11 000€		18 000€	16 000€
Théâtre	LA MARMITE	Accompagnement de la pratique théâtrale amateur (Compagnie les petits poids)	Favorable	15 000€	31 843€	17 000€	15 000€
Théâtre	CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	Organisation du Festival des Arts du Récit autour du conte	Favorable	15 000€		30 000€	15 000€
Théâtre	EPI D'OR-OPHELIA THEATRE	Organisation du Festival International de Théâtre Action, accompagnement de la pratique théâtrale amateur (groupe mange-cafard)	Favorable	14 000€	2 205€	25 000€	14 000€
Musiques	JAZZ CLUB DE GRENOBLE	Organisation du Grenoble Alpes Métropole Jazz Festival Et programmation de concerts à la salle Stendhal	Favorable	8 000€		20 000€	10 000€
Livre	ANAGRAMME	Organisation du festival L'Échappée Noire, et actions culturelles autour de la lecture et de l'écriture	Favorable	8 500€	6 729€	15 200€	8 500€

Annexe à la délibération n° 10-622

Discipline	Opérateur	Objet du soutien de la Ville	Position du Comité d'avis	Montant subvention 2016	Avantages en nature 2016	Montant demandé pour 2017	Montant proposé pour 2017
Musiques	LA FORGE COMPOSITEURS IMPROVISATEURS REUNIS	Accompagnement de la pratique musicale amateur autour du jazz (orchestre MICROMEGA), créations du collectif	Favorable	8 000€		15 000€	8 000€
Danse	CITEDANSE	Programme d'activités autour de la danse contemporaine	Favorable	7 000€		13 000€	7 000€
Danse	COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	Programme d'activités de la compagnie chorégraphique	Favorable	6 000€		12 000€	6 000€
Cinéma	DOLCE CINEMA	Organisation Festival Les Rencontres du Cinéma Italien	Favorable	5 000€	2 656€	6 000€	5 000€
Arts plastiques	TOUS TRAVAUX D'ART	Projet de création pluridisciplinaire Conseil Extraordinaire	Favorable	4 600€	redevance d'occupation de locaux	6 000€	4 600€
Divers	UNIVERSITE INTER AGES DU DAUPHINE	Programme d'activités autour de la transmission des savoirs et des pratiques artistiques	Favorable	4 000€	redevance d'occupation de locaux	6 000€	4 000€
Théâtre	COMPAGNIE DES MANGEURS D'ETOILES	Projet de création théâtrale « On dormira quand on sera mort » (titre provisoire), et action culturelle	Favorable	4 000€		6 000€	4 000€
Danse	COMPAGNIE SCALENE	Projet de création chorégraphique → UN PIED DEVANT L'AUTRE →	Favorable	4 000€		11 000€	4 000€
Musiques	LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	Projet de création de l'OPERA LA BOHEME DE PUCCINI	Favorable	4 000€		10 000€	4 000€
Théâtre	CHORESCENCE	Programme d'activité chorégraphique	Favorable	2 000€		6 000€	3 500€
Théâtre	UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS	Projet d'action culturelle auprès des habitants du secteur 1 et création théâtrale	Favorable	0		8 000€	3 000€
Cinéma	CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	Programme d'activités autour du cinéma expérimental au PELDIS (résidences, aide à la création, prêt de matériel), et diffusion	Favorable	3 000€	5 305€	5 000€	3 000€
Cinéma	STARA ZAGORA	Programmation du festival de ciné concert LE TYMPAN DANS L'OEIL	Favorable	3 000€	1 280€	16 000€	3 000€

Annexe à la délibération n° 10-622

Discipline	Opérateur	Objet du soutien de la Ville	Position du Comité d'avis	Montant subvention 2016	Avantages en nature 2016	Montant demande pour 2017	Montant proposé pour 2017
Arts plastiques	ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	Programme d'activités autour de l'art contemporain	Favorable	1 000€		6 000€	3 000€
Théâtre	LES COMPAGNIES REUNIES	Fonctionnement du Théâtre des Peupliers (accueil de compagnies théâtrales)	Favorable	2 500€	49 786€	2 800€	2 800€
Danse	ALPES CONCERTS	Projets de création chorégraphique professionnelle de la compagnie Colette Priou	Favorable	2 000€		10 000€	2 500€
Théâtre	MIX'ARTS	Organisation du festival de spectacle vivant dans l'espace public MERCI BONSOIR	Favorable	0		20 500€	2 500€
Théâtre	THEATRE'ENSEMBLE	Projet de création théâtrale en amateur « A la recherche du soulier »	Favorable	2 500€		3 000€	2 500€
Cinéma	FA SOL LATINO	Organisation du festival OJOLOCO autour du film hispanique et sud américain	Favorable	2 000€	1 280€	2 750€	2 000€
Danse	CIE TANCARVILLE	Projet de création chorégraphique « C'n'est pas au vieux singe qu'on apprend à vendre la peau de l'ours »	Favorable	1 000€		2 000€	2 000€
Théâtre	COMPAGNIE ALTER NEZ	Projet de création théâtrale PORTRAIT CAI (vol 2)	Favorable	2 000€		3 500€	2 000€
Théâtre	COMPAGNIE DU JOUR	Projet de création théâtrale « Croyance et solitude » (2nd volet)	Favorable	2 000€		3 000€	2 000€
Arts plastiques	CONTRATAK PROD	Organisation des jams de graffiti BLOCK PARTY	Favorable	2 000€		6 500€	2 000€
Cinéma	REGARDS DES LIEUX	Projet de création ciné concert TRANSHUMANCES (3ème volet)	Favorable	1 000€		3 000€	2 000€
Arts plastiques	ET POURQUOI PAS ?	Projet d'action culturelle et organisation du festival ET POURQUOI PAS	Favorable	0		5 000€	2 000€
Théâtre	FESTIV'ARTS	Organisation du festival de spectacle vivant dans l'espace public FESTIV'ARTS	Favorable	1 300€		1 300€	1 300€

Annexe à la délibération n° 10-622

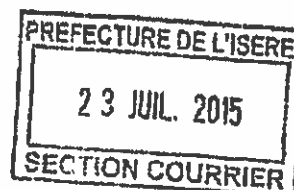
Discipline	Opérateur	Objet du soutien de la Ville	Position du Comité d'avis	Montant subvention 2016	Avantages en nature 2016	Montant demandé pour 2017	Montant proposé pour 2017
Livre	ASSOCIATION ETUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURE (AEMD)	Participation au Printemps des Poètes	Favorable	1 000€		1 300€	1 000€
Cinéma	GREMONTE AUDIOVISUEL	Production et diffusion d'une web série	Favorable	1 000€		3 000€	1 000€
Cinéma	MAUDITS FILMS	Organisation du festival MAUDITS FILMS autour du film de série B et Z	Favorable	1 000€		2 500€	1 000€
Cinéma	OASIS	Organisation de la XXIe édition des Rencontres autour du film ethnographique	Favorable	1 000€		2 000€	1 000€
Livre	SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	Edition des Cahiers de l'Alpe suite aux conférences organisées par l'association	Favorable	1 900€		1 900€	400€
Cinéma	MAISON DES ENSEIGNANTS & EDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE	Programme d'activités autour de l'éducation à l'art et à la culture cinématographique (Ateliers CINEDUC)	Défavorable	4 000€	1 509€	10 000€	0
Théâtre	FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE	Organisation des RENCONTRES DE LA COUR autour du spectacle vivant	Défavorable			2 000€	0



ENTREE AU MUSEE – COLLECTIONS PERMANENTES ET EXPOSITIONS

Carte d'abonnement valable de date à date sans limite de visites (Valable y compris pour les animations)	18 €
Entrée au musée (expositions et collections)	8 €
Tarif réduit sur présentation d'un justificatif réactualisé (moins de 3 mois) Familles nombreuses (cartes SNCF ou livret de famille) Cartes Allées, Savoie Isère, Adhérents du Comité Social de la Ville de Grenoble Sociétés d'Amis de musées Tarif Grenoble City pass, associations et partenaires conventionnés	5 €
Groupes de 10 personnes et plus (Forfait) <i>Sur réservation uniquement – bon de confirmation obligatoire</i>	45 €
Animations (En plus du droit d'entrée, sauf pour abonnés et bénéficiaires de gratuité)	5 €
Audioguide	2 €
Accès gratuit sur présentation de justificatif réactualisé (moins de 3 mois) (Pour le droit d'entrée et les animations) Pour tous le premier dimanche de chaque mois et les événements locaux ou nationaux (Musée en fête, Nuit des musées, Nocturne des étudiants, Journées Européennes du Patrimoine, Journées d'Art Contemporain, week-end du printemps du livre...) Jeunes de moins de 26 ans Demandeurs d'emplois Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, minimum vieillesse...) Personnes en situation de handicap ou d'invalidité et 1 accompagnateur Anciens combattants Demandeurs d'asile Groupes scolaires accompagnés par les enseignants Titulaires de la carte ICOM / AICA / Presse / COMEX Artistes sur présentation de la carte de la Maison des artistes (Paris ou Régions) Défendeur d'un billet d'entrée aux Rencontres du cinéma de Montagne de la Ville de Grenoble (durée du festival) Partenaires autorisés par convention avec la Ville de Grenoble	Gratuité
Groupes d'adultes (visite guidée)	150 €
Parcours pour les groupes scolaires Hors Isère	48 €
Atelier pour les groupes scolaires Hors Isère	67 €
Groupes de personnes handicapées, équipements sociaux et socioculturels (visite guidée) Étudiants, associations, partenaires sur convention (visite guidée)	50 €
Supplément pour les visites en dehors des heures d'ouverture	45 €
Parcours et ateliers pour les groupes scolaires de l'Isère Parcours et ateliers pour les équipements du CCAS de la Ville de Grenoble	Gratuité

D'après la délibération n° -C015 du conseil municipal de la Ville de Grenoble en date du 20 juillet 2015 - Application au 1^{er} septembre 2015.



13-(658). AFFAIRES SCOLAIRES : Participation financière 2017 de la ville de Grenoble aux Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) des écoles privées grenobloises en contrat d'association avec l'Etat. Avenants aux conventions initiales.

Monsieur Fabien MALBET expose,

Mesdames, Messieurs,

En séance du 26 Mai 2015, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer avec les Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques privées de Grenoble (OGEC) les conventions fixant la participation financière de la Ville dûe au titre du contrat d'association.

Pour l'année 2017, en application de l'article 4 de cette convention, la participation de la Ville est basée sur un forfait de 675.36 € par élève grenoblois d'élémentaire déclaré à la rentrée scolaire 2016-2017 sur présentation d'un justificatif de domicile valide.

Ce même article précise que le montant attribué est fixé par avenant financier.

Il vous est donc proposé de signer les avenants financiers (Annexe 1), fixant les subventions 2017 suivantes aux écoles privées :

- Externat Notre-Dame : 84 420 € ;
- Institution Bayard : 82 394 € ;
- Externat Saint Bruno : 108 733 € ;
- Saint Joseph : 79 692 € ;
- Les Charmilles : 41 872 € ;
- Saint Pierre du Rondeau : 91 849 €.

Le détail de ces sommes figure en annexe 2.

Les dépenses seront imputées au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, fonction: 922 -enseignement-formation, sous-fonction 20 – services communs – article 6574.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 22 février 2017

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- **d'approuver le montant des subventions 2017 pour chacune des écoles privées précitées ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour l'année 2017 avec les écoles concernées les avenants financiers joints en annexe 1, fixant la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de ces établissements.**

16-(659). PARCOURS EDUCATIF : Attribution de subventions aux associations socio-culturelles pour l'année 2017.

Madame Elisa MARTIN expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble, souhaitant refonder sa politique éducative, a défini fin 2015, au terme d'un travail approfondi, des objectifs partagés de coéducation avec notamment les associations socioculturelles, fixant leur rôle et responsabilités dans le parcours éducatif.

Ainsi, des conventions triennales d'objectifs et de moyens ont été signées avec celles-ci, qui détaillent la structuration des financements accordés par la Ville (subventions de fonctionnement, sur projets et au titre de différents dispositifs) ainsi que le calendrier de versement de ces différentes aides.

Deux associations, la MJC -MPT Abbaye et La Cordée, connaissant des difficultés financières, le versement anticipé des subventions de fonctionnement liées aux activités adolescents, prévues à l'article 2 de ces conventions, vous est proposé en amont des autres à ce Conseil, pour un montant total de **112 500 €**, soit un montant de **52 500 €** pour la MJC-MPT Abbaye, et **60 000 €** pour la Cordée .

La signature des avenants joints en annexe est nécessaire pour que ces versements puissent être effectués.

Les crédits correspondants sont inscrits en sous-fonction 20 « services communs » chapitre 65.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 22 février 2017

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations La Cordée et MJC-MPT Abbaye les avenants financiers correspondants joints en annexe ;**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

19-(578). SPORT : Avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Tennis pour l'exercice 2017.

Monsieur Sadok BOUZAIENE expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble a affirmé les priorités de sa politique sportive, qui s'articule autour de plusieurs axes présentés dans la délibération n°6-C007 du Conseil municipal du 25 janvier 2016. Concernant le sport amateur, les relations entre la Ville et les associations sportives reposent à la fois sur la mise à disposition d'équipements sportifs, de locaux municipaux, de personnels municipaux, et sur l'attribution de subventions de fonctionnement.

En matière de subventions, la ville de Grenoble accorde son soutien aux associations sportives au titre de cinq motifs différents : un soutien financier au fonctionnement général de l'association sur la base de critères ; un soutien financier dans le cadre d'une manifestation sportive ou d'un partenariat conclu avec une association ; un soutien financier lié à la participation de la Ville aux frais de gestion supportés par une association accueillant du personnel municipal ; un soutien financier aux associations supportant des frais d'occupation d'un équipement public.

Dans ce cadre, pour 2017, et afin de permettre l'affectation de subventions au titre de la saison sportive 2016/2017, il vous est proposé d'approuver l'avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (annexe 1) conclue avec l'association Grenoble Tennis au titre du soutien financier dans le cadre d'une manifestation sportive pour l'organisation du Trophée de la ville de Grenoble 2017 à hauteur de 22 000 €. Les références à la convention figurent dans l'avenant financier correspondant.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2017, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", sous fonction 40 "services communs sports et jeunesse".

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Emancipatrice du mercredi 22 février 2017

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'approuver les dispositions de l'avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Tennis relatif à l'organisation du Trophée de la ville de Grenoble 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;

- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale « d'affectations de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Action Internationale et Européenne		Attaché	Adjoint Administratif
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Adjoint Administratif	Adjoint du Patrimoine
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Adjoint Technique	Adjoint du Patrimoine
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèques	Adjoint Technique	Adjoint du Patrimoine
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Education jeunesse secteurs 4 / 6	Adjoint Technique à temps non complet (42%)	Adjoint Technique à temps non complet (34%)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Education jeunesse secteurs 4 / 6	Adjoint Technique à temps non complet (59%)	Adjoint Technique à temps non complet (67%)
Ville Durable	Environnement et Cadre de Vie	Droits de Voirie	Attaché	Technicien
Ville Durable	Urbanisme et Aménagement	Urbanisme Règlementaire	Attaché	Ingénieur

30-(652). ACTION SOCIALE : Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Monsieur Alain DENOYELLE expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient donc de formaliser le soutien de la Ville au titre de l'année 2017, par des avenants financiers.

- Au titre d'initiatives de quartier - 2017

Association	Libellé du Projet	Montant 2017	Montant 2016
La Bifurk	Festival Les Bifurkations 3 - 2017	3 700€	3 500€
Maison Enfance Clos d'Or	Projet Intergénérationnel Carnaval - 2017	1 200€	1 200€
Maison Enfance Prémol	Carnaval - 2017	800€	800€
MJC Anatole France	Fête de Quartier Lys Rouge - 2017	600€	500€
MJC Lucie Aubrac	Capuche en Fête - 2017	1 300€	1 000€
MJC MPT Abbaye Jouhaux	Bien Vivre à l'Abbaye - 2017	2 200€	2 200€

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Ville, chapitre 65, nature 657-4 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 21 février 2017

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de ce même conseil.

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,